

DÉTROIT DE NIPISSING-PARRY SERVICES DE TRANSPORT DES ÉLÈVES

<p>L'article</p> <p>Transport – Admissibilité</p>	<p>Révisé</p> <p>2025-06-24</p>
<p>EL – 006 Procédures de retrait</p>	
<p>Énoncé général</p>	<p>Les services de transport des élèves de Nipissing-Parry Sound (NPSSTS) administrent le transport des élèves au nom du Near North District School Board, du Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board, du Conseil scolaire catholique Franco-Nord et du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario.</p> <p>Dans le but d'améliorer constamment l'efficacité du transport, le NPSSTS fera tous les efforts raisonnables pour créer des solutions de transport qui répondent aux besoins des élèves. À l'heure actuelle, environ 75% des étudiants inscrits sont admissibles au transport en fonction des critères d'admissibilité. Cependant, ce ne sont pas tous les étudiants admissibles qui se prévalent de ces services.</p> <p>Comme l'exige le ministère de l'Éducation et dans l'intérêt de la sécurité des élèves et pour maximiser l'utilisation des ressources disponibles, les parents et tuteurs sont priés d'aviser le NPSSTS si leurs enfants admissibles n'ont pas besoin de transport. Les parents ou tuteurs peuvent le faire en remplissant le formulaire de retrait (EL-006-1) qui se trouve sur le site Web du STSNPS.</p> <p>Il est très important que les élèves admissibles qui n'utilisent pas l'autobus s'identifient comme refusant le transport, afin qu'ils ne soient pas affectés à un autobus scolaire ou mis par inadvertance dans un autobus à la fin de la journée.</p> <p>Le formulaire de retrait permet au STSNPS, à l'administration scolaire et aux chauffeurs d'autobus de savoir qu'un élève admissible ne prendra pas l'autobus pour se rendre à l'école le matin ou à la maison l'après-midi.</p> <p>Le retrait présente de nombreux avantages, notamment :</p>

DÉTROIT DE NIPISSING-PARRY SERVICES DE TRANSPORT DES ÉLÈVES

	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des élèves – les listes d'écoles indiquant qui prend quel autobus sont exactes • Efficacité du système - les véhicules scolaires ne se rendent qu'aux endroits où les élèves ont besoin de services, ce qui réduit les circuits d'autobus • Précision du système – Le personnel du STSNPS sait combien de sièges sont disponibles sur les itinéraires afin de pouvoir planifier avec précision les services. De même, les chauffeurs n'auront que les noms des étudiants qui utilisent les services sur leur route. <p>Les parents ou tuteurs peuvent décider en tout temps de modifier leur statut de retrait pour les élèves admissibles en remplissant le formulaire de retrait (EL-006-1) et en choisissant la case de retrait. Si le parent ou le tuteur n'a pas accès au formulaire en ligne, il peut également communiquer avec le NPSSTS pour rétablir son transport.</p> <p>Il est important, en tout temps, d'avoir une liste précise des élèves qui prennent réellement l'autobus ou qui ont choisi de ne pas se déplacer. L'exactitude de cette liste est cruciale pour la sécurité des élèves et la rentabilité.</p>
<p>Procédures opérationnelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lorsqu'un élève admissible n'a pas besoin de transport pour la durée de l'année scolaire, le parent ou le tuteur doit remplir un formulaire de retrait (EL-006-1). 2. Le formulaire de retrait est disponible en ligne sur le site Web de lu STSNPS. Si le parent ou le tuteur n'a pas accès au formulaire en ligne, il peut communiquer avec le STSNPS pour obtenir une copie du formulaire. 3. En remplissant le formulaire, le parent ou le tuteur aura besoin du numéro d'OEN de l'élève et indiquera également si son élève choisit de ne pas prendre l'autobus du matin pour se rendre à l'école, l'autobus



DÉTROIT DE NIPISSING-PARRY SERVICES DE TRANSPORT DES ÉLÈVES

	<p>de retour à la maison de l'après-midi ou le matin et l'après-midi.</p> <ol style="list-style-type: none">4. Une fois que le parent ou le tuteur a rempli le formulaire, il est entendu que, quel que soit l'horaire de l'élève, l'élève n'utilisera pas l'autobus à aucun moment de l'année pour l'option indiquée par le parent ou le tuteur. (c.-à-d. le trajet matinal à l'école, l'autobus de retour de l'école l'après-midi ou le matin et l'après-midi). Le processus de reprise du transport pour les étudiants admissibles est expliqué aux articles 6 et 7 ci-dessous.5. Une fois que le parent ou le tuteur aura rempli et soumis le formulaire de retrait, le parent ou le tuteur et l'école recevront la confirmation que l'élève a choisi de ne pas se transporter.6. Un parent ou tuteur peut choisir de se réinscrire au transport. Il s'agit d'un retour aux arrangements de transport les plus récents. Dans ce cas, le même formulaire en ligne peut être utilisé et envoyé directement au STSNPS. Cependant, s'il y a un changement d'adresse, de lieu de prise en charge ou de dépôt, ou toute autre donnée, le parent ou le tuteur devra remplir un formulaire de demande de transport et le soumettre à l'école comme s'il s'agissait d'une nouvelle demande.7. Lorsqu'un parent ou tuteur choisit de retourner au transport, le NPSSTS aura besoin de 72 heures à compter de la réception du formulaire pour traiter la demande et l'informera lorsque le changement aura été effectué et que l'élève admissible pourra commencer à rouler.
--	--